



Rapport de présentation BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil Municipal
Séance du 30 mars 2023

Introduction

Le Budget Primitif (BP) fait suite au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et acte les orientations et priorités budgétaires qui ont été définies. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager des dépenses pendant la durée de l'exercice et détermine également les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Il respecte les principes budgétaires suivants : **SINCERITE, ANNUALITE, EQUILIBRE, UNICITE et SPECIALITE.**

Etant un acte prévisionnel, le budget primitif peut être modifié ou complété par décision modificative (DM) en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Sommaire

Synthèse d'élaboration du budget primitif 2023	p.4
Résultats 2022	p.5
I – Présentation du budget primitif 2023 – Vue globale	p.6
I-1) La section de Fonctionnement	p.7
A) Dépenses	
B) Recettes	
I-2) La section d'Investissement	p.18
A) Dépenses	
B) Recettes	

Synthèse d'élaboration du budget primitif 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 16 mars 2023 a permis de mettre en avant le contexte économique et financier dans lequel le budget 2023 est élaboré : un contexte encore particulier dans lequel Amnéville subit de plein fouet l'impact des crises successives et de la tendance inflationniste liée qui a déjà marqué 2022 et s'accroîtra en 2023.

Le budget 2023 est réalisé avec la même stratégie financière que les budgets précédents tout en prenant en considération les besoins et impératifs liés au bon fonctionnement de la collectivité et au bien vivre des administrés Amnévillois et Malancourtois :

- préserver l'avenir de la commune,
- inscrire en investissement des projets au plus proche de la situation de trésorerie,
- ne pas alourdir la fiscalité ménages,
- soutenir le tissu associatif local,
- soutenir les actions sociales menées par le CCAS.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune était la priorité du mandat précédent et reste la priorité de ce mandat.

Résultats 2022

<i>BUDGET GENERAL 2022</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
Résultats de l'exercice	<i>Recettes</i>	4 346 425,73	24 916 147,12	29 262 572,85
	<i>Dépenses</i>	6 109 266,66	23 290 559,19	29 399 825,85
	<i>Solde</i>	-1 762 840,93	1 625 587,93	-137 253,00

Reports N-1	1 240 112,98	2 475 965,04	3 716 078,02
Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)	-522 727,95	4 101 552,97	3 578 825,02

Restes à réaliser au 31/12/2022	<i>Recettes</i>	2 123 990,00		2 123 990,00
	<i>Dépenses</i>	941 579,39		941 579,39
	<i>Solde</i>	1 182 410,61		1 182 410,61

Resultats cumulés 2022 avec RAR	659 682,66	4 101 552,97	4 761 235,63
--	-------------------	---------------------	---------------------

Résultat global de la section de fonctionnement	4 101 552,97
Solde d'exécution de la section d'investissement - R001	-522 727,95
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	1 182 410,61
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement - R002	4 101 552,97

Le calcul des résultats prend en compte, par section, toutes les dépenses et les recettes réelles et d'ordre de l'exercice.

A la clôture de l'exercice 2022, la section de fonctionnement est excédentaire de 4 101 552,97 € et la section d'investissement déficitaire de 522 727,95 €.

Néanmoins, la section d'investissement n'a aucun besoin de financement car le résultat cumulé avec RAR est de 659 682,66 €, l'excédent de fonctionnement peut donc être reporté en totalité.

I – Présentation du budget primitif 2023 – vue globale

Structure résumée du Budget Primitif 2023

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Dépenses générales 11 561 300,00 €	Recettes de fonctionnement 22 559 905,00 €
	Dépenses de personnel 11 700 00,00 €	
	Frais financier 396 200,00 €	
	Dépenses imprévues 610 920,00 €	
	Epargne brute 2 393 038,00 €	Excédent reporté 4 101 553,00 €
	TOTAL 26 661 458,00 €	TOTAL 26 661 458,00 €

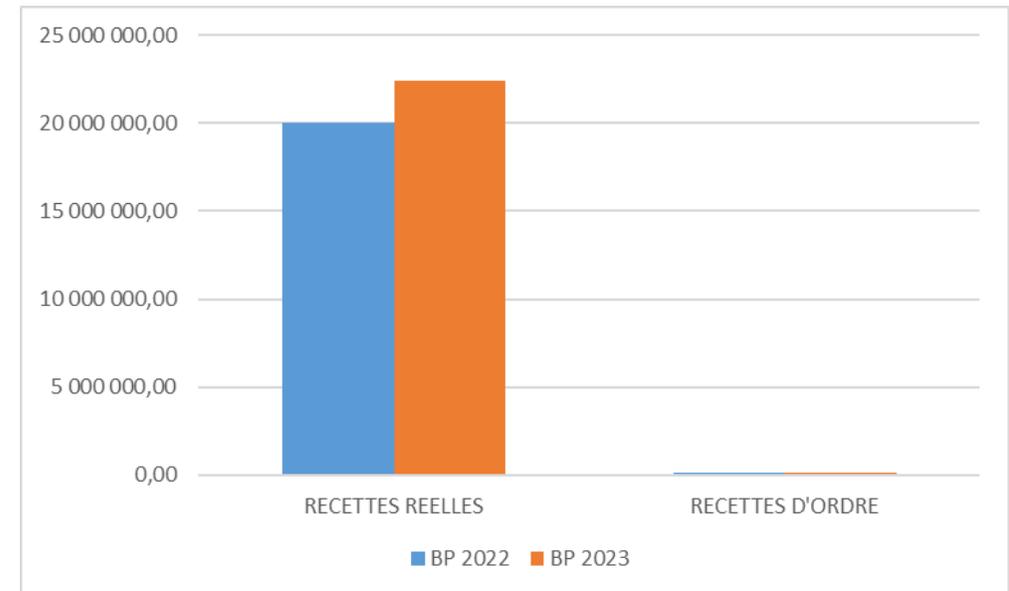
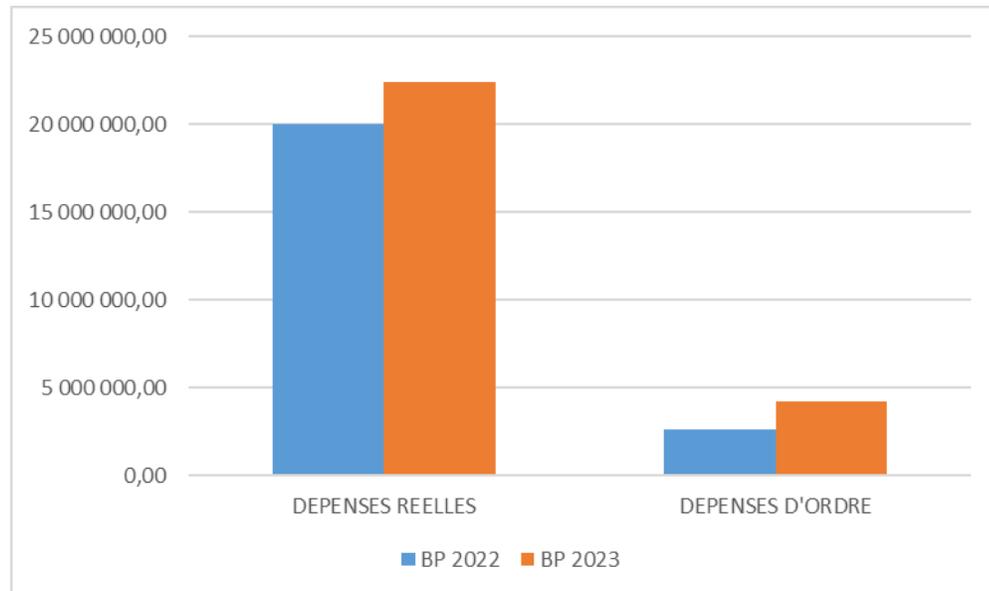
INVESTISSEMENT	Remboursement de la Dette 1 350 400,00 €	Epargne brute 2 393 038,00 €
	Dépenses d'équipement dont RAR 2 948 815,00 €	Subventions et emprunts dont RAR 2 158 990,00 €
	Dépenses financières dont RAR et dépenses d'ordre 2 113 485,00 €	Recettes financières dont RAR et recettes d'ordre 2 383 400,00 €
	Déficit d'investissement 522 728,00 €	Excédent d'investissement
	TOTAL 6 935 428,00 €	TOTAL 6 935 428,00 €

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart 2023/2022
DEPENSES REELLES	20 018 084,33	22 434 620,00	12,07%
DEPENSES D'ORDRE	2 601 250,04	4 226 837,97	62,49%
RESULTAT REPORTE			0,00%
TOTAL	22 619 334,37	26 661 457,97	17,87%

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart 2023/2022
RECETTES REELLES	20 018 084,33	22 434 620,00	12,07%
RECETTES D'ORDRE	125 285,00	125 285,00	0,00%
RESULTAT REPORTE	2 475 965,04	4 101 552,97	65,65%
TOTAL	22 619 334,37	26 661 457,97	17,87%



I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Dépenses

La section de fonctionnement correspond à l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement des services : activité des services, opérations financières et opérations exceptionnelles.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 661 457,97 €.

A-1) Les dépenses réelles de fonctionnement

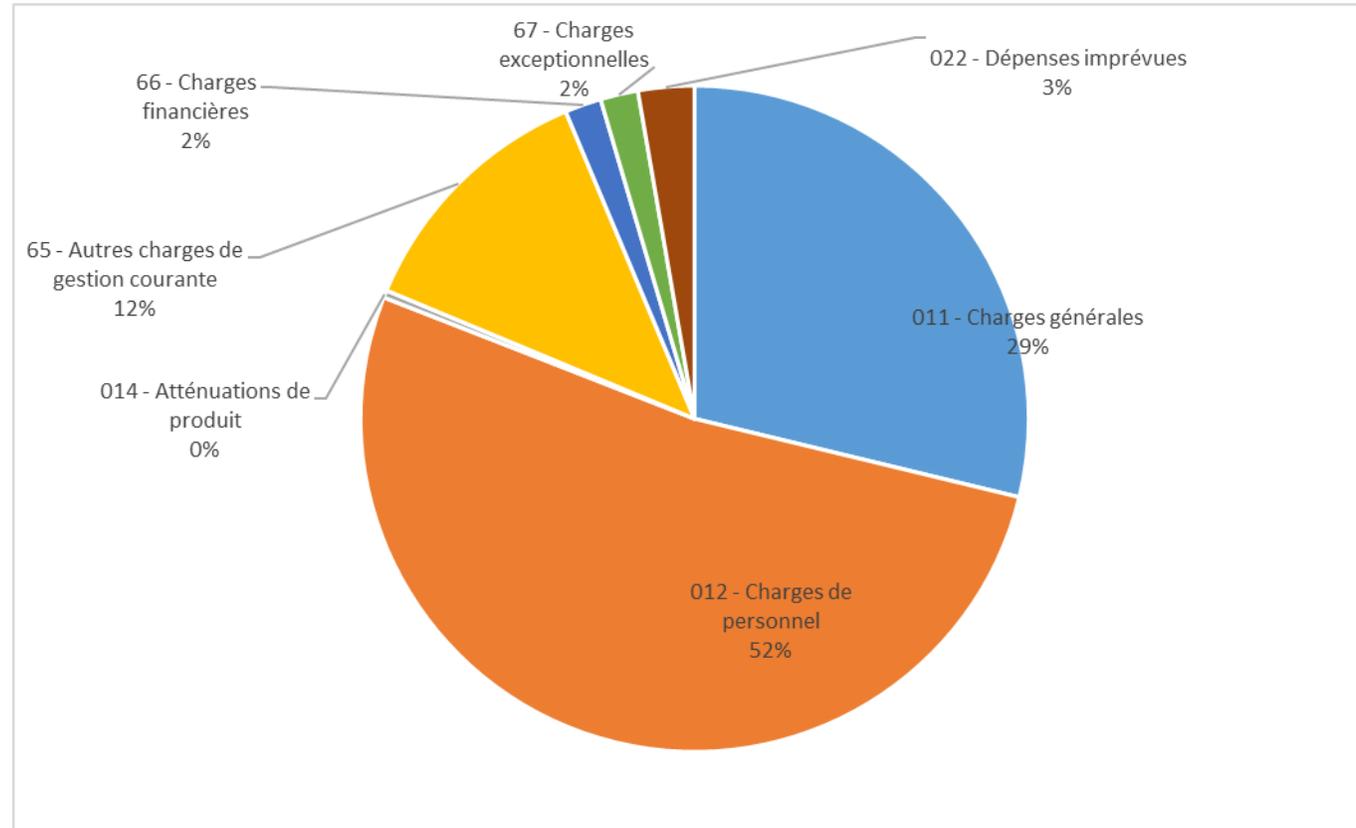
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 22 434 620,00 €, elles s'équilibrent donc parfaitement avec les recettes réelles de fonctionnement.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
011 - Charges générales	5 509 962,00	5 433 026,60	6 438 000,00	16,84%
012 - Charges de personnel	11 130 000,00	11 168 529,52	11 700 000,00	5,12%
014 - Atténuations de produit	98 000,00	55 103,00	80 000,00	-18,37%
65 - Autres charges de gestion courante	2 399 110,00	2 208 624,83	2 800 500,00	16,73%
66 - Charges financières	409 700,00	401 421,91	396 200,00	-3,30%
67 - Charges exceptionnelles	119 000,00	958 565,79	409 000,00	243,70%
68 - Dotations aux amortissements et aux provision	136 479,00	136 478,56		
022 - Dépenses imprévues	215 833,33		610 920,00	183,05%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	20 018 084,33	20 361 750,21	22 434 620,00	12,07%
Le comparatif est fait de BP à BP, hors DM				

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Dépenses

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Dépenses

- **Chapitre 011 « charges à caractère général » : 6 438 000,00 €**

Le chapitre 011 permet le fonctionnement courant de la collectivité. On y retrouve les fluides, le téléphone, les maintenances, les assurances, l'entretien et réparation des biens mobiliers, immobiliers et véhicules et l'acquisition de petits matériels... Il est estimé à 6 438 000,00 € soit 928 000,00 € de plus qu'au BP 2022. L'inflation qui impacte les fluides, les matières premières et les prestations, entre autres, cumulées aux dépenses incompressibles induit obligatoirement une hausse de ce chapitre. Les dépenses d'électricité sont par exemples estimées à 1 700 000,00 € alors qu'elles étaient à 1 209 950,00 € au budget précédent malgré la mise en place d'un plan de sobriété énergétique global. Cette situation oblige à la fermeture de la patinoire pendant la période estivale. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) a augmenté les tarifs de l'eau de 20 % ainsi que le prix des abonnements, par conséquent, ce poste est estimé à 600 000,00 € contre 469 000,00 € l'an passé.

- **Chapitre 012 « charges de personnel » : 11 700 000,00 €**

L'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 impacte l'année 2023 en totalité. Les dépenses de personnel repartent donc inévitablement à la hausse.

- **Chapitre 014 « atténuations de produits » : 80 000,00 €**

Les atténuations de produits correspondent à des remboursements ou des abattements qui doivent être effectués sur des recettes déjà encaissées.

- **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 2 800 500,00 €**

Les autres charges de gestion courant augmentent de plus de 380 000,00 € en 2023.

Cette hausse se retrouve principalement à l'article 65888 – autres, qui enregistre le reversement de la taxe de séjour et de la redevance promotion touristique à la SPL. En effet, la redevance de promotion touristique repart à la hausse suite à la reprise des activités post-covid. La cotisation au SDIS augmente de 25 000,00 € par rapport à 2022.

L'enveloppe destinée aux associations est estimée à 650 000,00 € soit un montant équivalent à 2022 après DM.

La subvention prévisionnelle du CCAS est de 480 000,00 €.

- **Chapitre 66 « charges financières » : 396 200,00 €**

Les charges financières continuent leur diminution.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Dépenses

- **Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 409 000,00 €**

Ce chapitre comprend notamment les bourses versées aux écoliers, collégiens et étudiants Amnévillois et Malancourtois ainsi que divers remboursements (assurances, régularisation de charges locatives, abonnements conservatoire – médiathèque – complexe piscine patinoire...). En 2022, la ville a perçu un acompte dans le cadre du filet de sécurité mis en place par le Gouvernement de 323 771,00 €. Comme vu lors du ROB, la ville ne remplit pas toutes les conditions pour percevoir ce filet de sécurité et devra certainement le rembourser d'où une augmentation des charges exceptionnelles.

- **Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 610 920,00 €**

Conformément aux dispositions de l'article L.2322-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut porter au budget, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour dépenses imprévues dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (hors restes à réaliser).

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Dépenses

A-2) Les dépenses d'ordre de fonctionnement

REPARTITION DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
023 - Virement à la section d'investissement	707 511,04		2 393 037,97	238,23%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 893 739,00	2 928 808,98	1 833 800,00	-3,17%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 601 250,04	2 928 808,98	4 226 837,97	38,46%

- **Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : 2 393 037,97 €**

L'inscription de cette somme est indispensable pour équilibrer la section d'investissement.

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » : 1 833 800,00 €**

Ce chapitre retrace les amortissements des immobilisations et des charges financières. Il s'équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Recettes

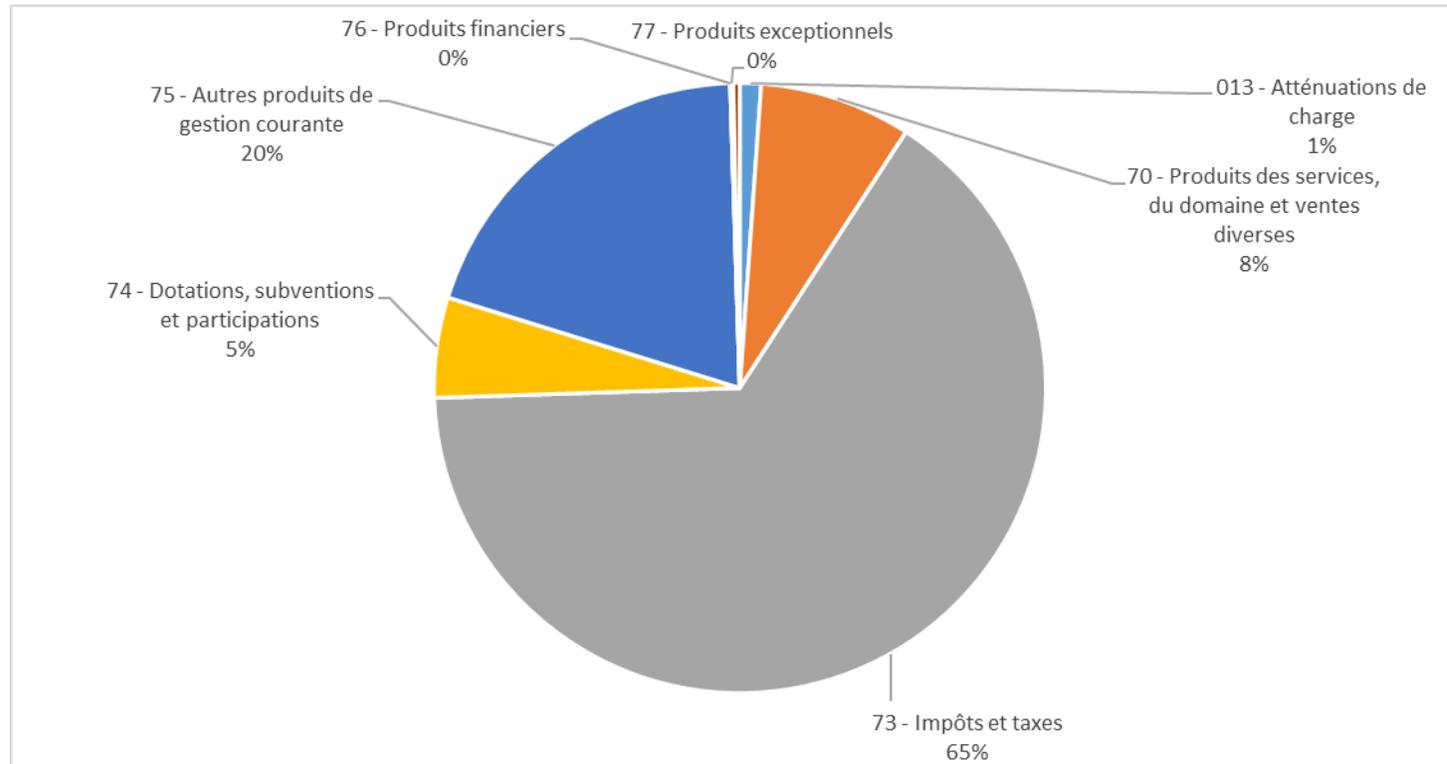
B-1) Les recettes réelles de fonctionnement

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
013 - Atténuations de charge	249 443,33	1 012 649,24	250 000,00	0,22%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverse	1 610 160,00	1 960 397,49	1 801 200,00	11,86%
73 - Impôts et taxes	13 852 800,00	14 674 795,90	14 658 800,00	5,82%
74 - Dotations, subventions et participations	1 337 000,00	1 792 449,73	1 193 500,00	-10,73%
75 - Autres produits de gestion courante	2 887 205,00	2 893 547,32	4 418 000,00	53,02%
76 - Produits financiers	100,00	857 347,77	120,00	20,00%
77 - Produits exceptionnels	25 000,00	1 253 665,21	35 000,00	40,00%
78 - Reprises sur provisions et amortissements	56 376,00	316 175,05	78 000,00	38,36%
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 018 084,33	24 761 027,71	22 434 620,00	12,07%
Le comparatif est fait de BP à BP, hors DM				

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Recettes

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Recettes

- **Chapitre 013 « atténuation de charges » : 250 000,00 €**

Ce chapitre enregistre principalement les remboursements perçues par la commune suite aux arrêts maladie des agents.

- **Chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » : 1 801 200,00 €**

Les prévisions sont plus optimistes qu'en 2022 : les entrées piscine patinoire sont estimées à 630 000,00 € en 2022, les inscriptions à la cantine et aux accueils périscolaires sont estimées à 350 000,00 € et les inscriptions à la médiathèque et au conservatoire à 75 000,00 €.

- **Chapitre 73 « impôts et taxes » : 14 658 800,00 €**

La reprise des activités après Covid permet de prévoir le prélèvement sur les produits des jeux à un niveau équivalent à la période avant Covid soit 5 500 000,00 € soit 470 000,00 € de plus qu'au BP 2022.

Les taux communaux de fiscalité directe restent inchangés.

- **Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » : 1 193 500,00 €**

Ce chapitre enregistre notamment la DSU et les différentes attributions de compensation sur le taxe foncière et la réforme de la taxe professionnelle.

- **Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 4 418 000,00 €**

Ce chapitre est en hausse de 53 % par rapport à 2022. Cette augmentation exceptionnelle est principalement due aux reversements d'excédents attendus par les régies municipales. De plus, comme vu au chapitre 65 en dépenses de fonctionnement, la redevance de promotion touristique versée par le Casino est également en hausse.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Recettes

- **Chapitre 76 « produits financiers » : 120,00 €**

Ce montant correspond à des revenus de valeurs mobilières de placement détenus par la Ville auprès de différentes banques.

- **Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 35 000,00 €**

Les produits exceptionnels correspondent essentiellement à des remboursements de sinistres.

- **Chapitre 78 « reprises sur amortissements et provisions » : 78 000,00 €**

Ce chapitre correspond aux provisions constituées pour des impayés qui ont été recouvrés.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-1) La section de Fonctionnement – Recettes

B-2) Les recettes d'ordre de fonctionnement

REPARTITION DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 285,00	155 119,41	125 285,00	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	125 285,00	155 119,41	125 285,00	0,00%

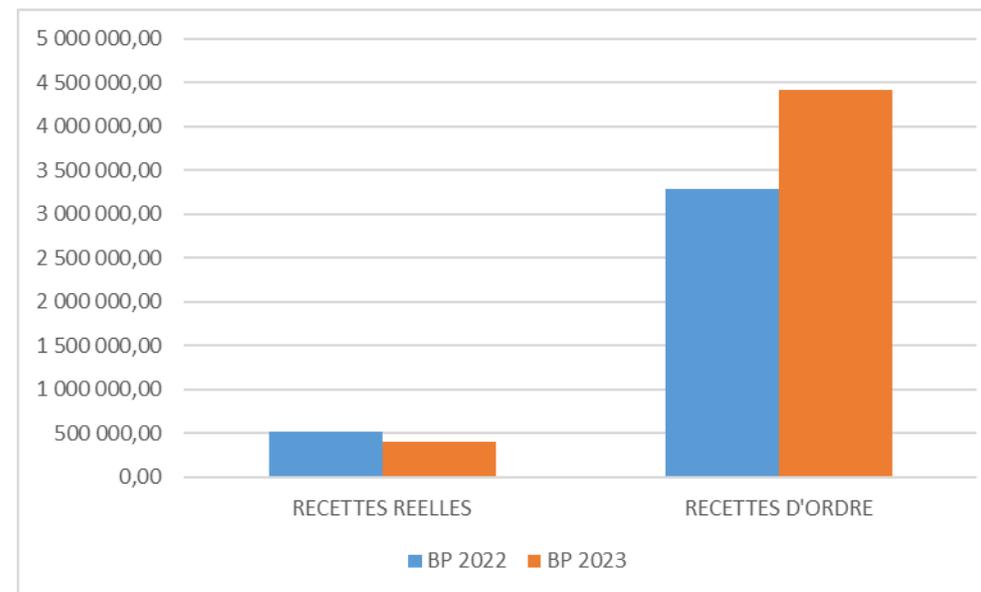
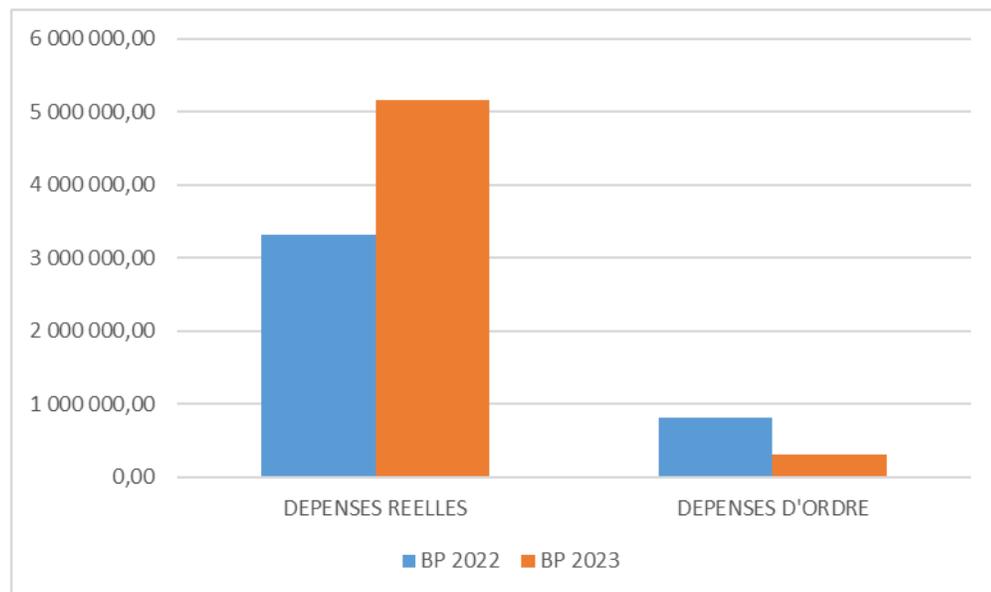
Ce chapitre retrace l'amortissement des subventions d'équipement reçues (construction du Snowhall) pour 115 285,00 € ainsi que les travaux en régie pour un montant prévisionnel de 10 000,00 €.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2021
DEPENSES REELLES	3 322 639,92	5 161 235,63	55,34%
DEPENSES D'ORDRE	814 285,00	309 885,00	-61,94%
RAR	2 430 792,36	941 579,39	-61,26%
RESULTAT REPORTE		522 727,95	
TOTAL	6 567 717,28	6 935 427,97	5,60%

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2021
RECETTES REELLES	524 660,00	400 000,00	-23,76%
RECETTES D'ORDRE	3 290 250,04	4 411 437,97	34,08%
RAR	1 512 694,26	2 123 990,00	40,41%
RESULTAT REPORTE	1 240 112,98		
TOTAL	6 567 717,28	6 935 427,97	5,60%



I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Dépenses

A-1) Les dépenses réelles d'investissement

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT / HORS RAR				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves				
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 827 800,00	1 825 491,66	1 350 400,00	-26,12%
20 - Immobilisations incorporelles	60 000,00	36 032,90	70 000,00	16,67%
204 - Subventions d'équipement versées	171 610,00	171 610,00	290 000,00	68,99%
21 - Immobilisations corporelles	271 050,00	460 132,19	890 535,63	228,55%
23 - Immobilisations en cours	992 179,92	1 410 822,39	1 210 300,00	21,98%
26 - Titres de participation		1 515 000,00	1 350 000,00	
27 - Autres immobilisations financières				
022 - Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'investissement	3 322 639,92	5 419 089,14	5 161 235,63	55,34%

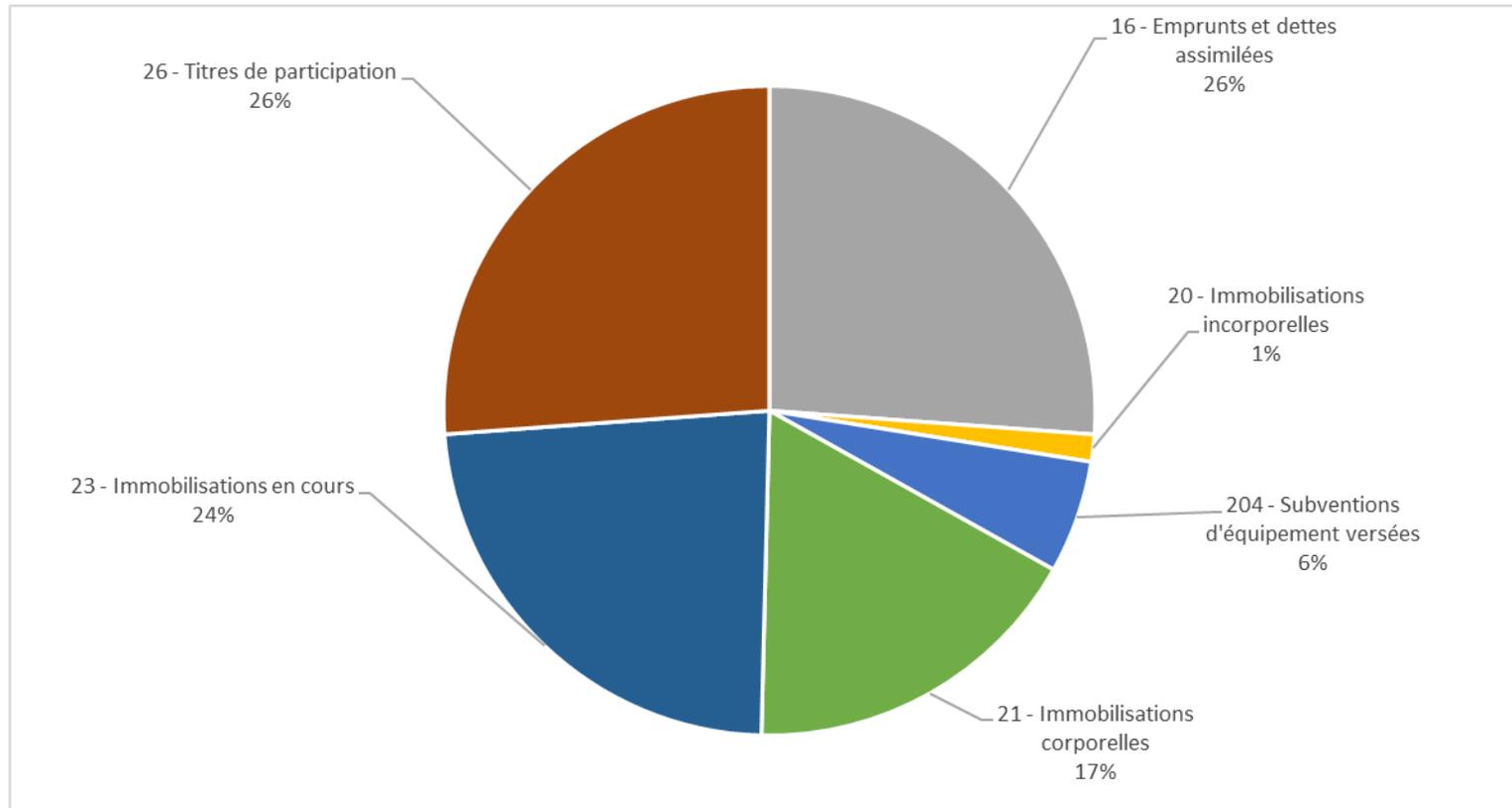
Le comparatif est fait de BP à BP, hors DM

Les restes à réaliser 2022 en dépenses s'élèvent à 941 579,39 €.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Dépenses

Répartition des dépenses réelles d'investissement



I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Dépenses

- **Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : 1 350 400,00 €**

Ce chapitre, destiné au remboursement du capital des emprunts et des « autres dettes », est en baisse 477 400,00 € dont 390 000,00 € uniquement pour le remboursement du capital. Parmi les autres dettes, il ne reste que les travaux de voirie réalisés conjointement avec la régie du réseau de chaleur dont la dernière échéance est prévue en 2024.

- **Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 70 000,00 €**

L'enveloppe inscrite à ce chapitre permettra la réalisation de frais d'études pour divers travaux et l'acquisition de logiciels divers nécessaires au bon fonctionnement des services.

- **Chapitre 204 « subventions d'équipements versées » : 290 000,00 €**

Ce montant prévisionnel correspond à l'attribution de compensation dérogatoire d'investissement à verser à la CCPOM pour des travaux d'investissement réalisés par le SIAVO suite au transfert de sa compétence Assainissement (y compris eaux pluviales) à ce dernier.

- **Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 890 535,63 €**

Cette inscription doit permettre l'acquisition de matériels et outillages pour les services municipaux, de mobiliers pour les salles de classe, le renouvellement du matériel informatique et la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation de l'éclairage public.

- **Chapitre 23 « immobilisations en cours » : 1 210 300,00 €**

Les immobilisations en cours correspondent aux travaux réalisés sur les bâtiments et sur la voirie communale. Sont prévus en 2023 : la reprise de certaines voiries (Carrefour rue du Général de Gaulle, trottoirs rue du Maréchal Lyautey, rue de la ferme tranche 2...), le remplacement des dernières chaudières fioul par des chaudières au gaz, le remplacement de l'escalier de secours de la mairie, la réfection des corniches de l'Eglise...

- **Chapitre 26 « participations » : 1 350 000,00 €**

Cette somme correspond au solde de l'augmentation de capital de la SPL Destination Amnéville votée par le Conseil Municipal par délibération n°5.1 en date du 23 juin 2022.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Dépenses

A-2) Les dépenses d'ordre d'investissement

REPARTITION DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 285,00	155 119,41 €	125 285,00	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	689 000,00	535 058,11 €	184 600,00	-73,21%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	814 285,00	690 177,52	309 885,00	-61,94%

Le chapitre 040 s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes d'ordre de fonctionnement. Il retrace l'amortissement des subventions d'équipement reçues (construction du Snowhall) pour 115 285,00 € ainsi que les travaux en régie pour un montant prévisionnel de 10 000,00 €.

Au chapitre 041 – opérations patrimoniales sont inscrits 184 600,00 € pour les travaux du Snowhall. Cette somme fait l'objet d'une nouvelle inscription, les écritures d'ordre ne peuvent pas être reportées comme les dépenses réelles d'investissement.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Recettes

B-1) Les recettes réelles d'investissement

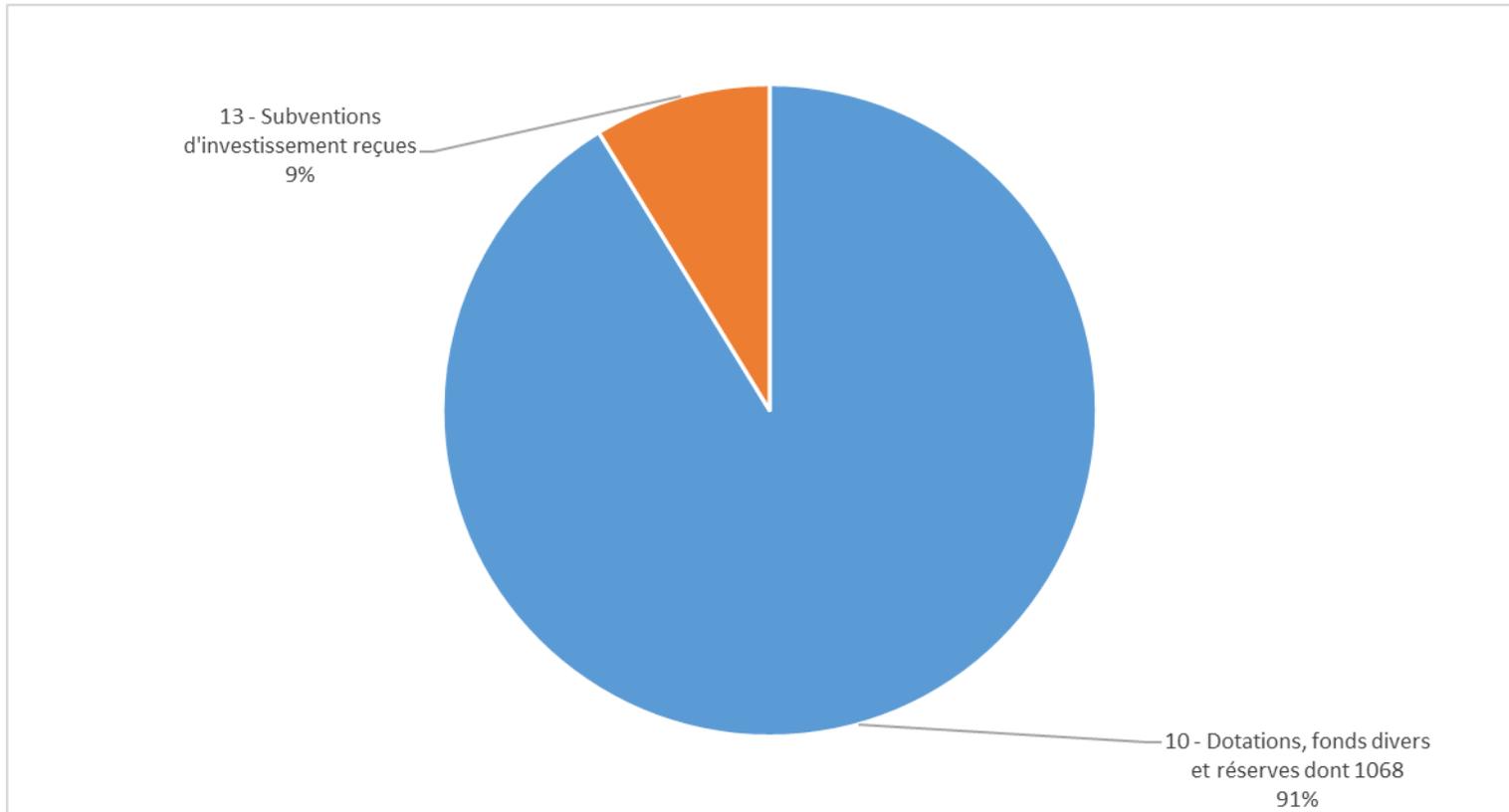
REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT / HORS RAR				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	260 000,00	462 174,32	365 000,00	40,38%
13 - Subventions d'investissement reçues	20 000,00	416 373,48	35 000,00	75,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées		4 010,84		
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
27 - Autres immobilisations financières				
024 - Produits des cessions	244 660,00			
Total des recettes réelles d'investissement	524 660,00	882 558,64	400 000,00	-23,76%
Le comparatif est fait de BP à BP, hors DM				

Les restes à réaliser 2021 en recettes s'élèvent à 2 123 990,00 €

I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Recettes

Répartition des recettes réelles d'investissement



I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Recettes

- **Chapitre 10 « dotation, fonds divers et réserves » : 365 000,00 €**

Les seules recettes prévisionnelles de ce chapitre sont donc le FCTVA pour 115 000,00 € et la taxe d'aménagement estimée à 250 000,00 €.

- **Chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » : 35 000,00 €**

Les prévisions inscrites à ce chapitre correspondent aux amendes de police.

I – Présentation du budget primitif 2023

I-2) La section d'Investissement - Recettes

B-2) Les recettes d'ordre d'investissement

REPARTITION DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitres	BP 2022	CA 2022 (réalisé)	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
021 - Virement de la section de fonctionnement	707 511,04		2 393 037,97	238,23%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 893 739,00	2 928 808,98	1 833 800,00	-3,17%
041 - Opérations patrimoniales	689 000,00	535 058,11	184 600,00	-73,21%
Total des recettes d'ordre d'investissement	3 290 250,04	3 463 867,09	4 411 437,97	34,08%

Le chapitre 021 correspond au transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Le chapitre 040 s'équilibre avec le chapitre 042 en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Le chapitre 041 s'équilibre avec le chapitre 041 en dépenses d'ordre d'investissement.